

mercredi 24 février 2010

Grosse colère aux affaires maritimes

Des salariés des affaires maritimes ont observé une journée de grève. « Les revendications nationales sont nombreuses, et ils promettent de durcir leurs actions si rien ne bouge. »

Les réformes ou projets de réformes qui touchent les services ne passent pas. La grève a été fortement suivie à Saint-Nazaire, hier.

Une intersyndicale qui a mobilisé

Le mot d'ordre national lancé par l'intersyndicale des personnels des administrations de la mer a été très suivi : entre 80 et 90 % ont estimé les syndicats, comme à Saint-Nazaire. Ils ont écrit à Jean-Louis Borloo, leur ministre de tutelle pour dénoncer la réorganisation déjà commencée, les suppressions de postes déjà effectives ou projetées et ce qu'ils considèrent comme « **le piétinement des engagements avancés lors du Grenelle de la mer** », notamment sur la question du contrôle des navires.

Sécurité bafouée ?

C'est un des principaux sujets de mécontentement même si la réforme envisagée n'en est qu'au stade du projet bien avancé. Quels changements sont prévus dans le contrôle des navires ? Concernant ceux de 500 tonneaux et plus, ils seront enlevés aux inspecteurs des affaires maritimes pour être confiés à des sociétés privées de classification. Une demande appuyée par les armateurs. La deuxième évolution inquiète encore davantage les syndicats. Elle porte sur le contrôle des bateaux de pêche de moins de 12 mètres, qui deviendraient soumis à l'autocontrôle. « **C'est tout simplement aberrant. C'est la flottille la plus exposée aux risques. Nous avons pour ces bateaux un rôle de contrôle et de conseil. Tous les postes de proximité en découlent et sont donc menacés. Or, les marins y sont attachés** », martèlent les grévistes qui promettent de défendre la réalisation de ces contrôles. Pour Saint-Nazaire, ce projet serait aussi fatal à 50 % de l'effectif, soit une dizaine de d'inspecteurs et contrôleurs.

Une réorganisation jugée irrationnelle

Depuis le 1^{er} janvier, les différents services des affaires maritimes sont répartis dans deux administrations différentes. D'où, témoignent les salariés, « **une véritable pagaille déjà perceptible** ». Exemple avec le contrôle et la surveillance des navires ou de la pêche. Des services sont sous la tutelle de la direction interrégionale de la mer (Dirm), d'autres comme l'Unité littorale (Ulam), relèvent de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). A ces modifications s'ajoutent des « **amputations de budgets considérables, 20 % pour l'Ulam, alors que nos missions sont renforcées afin d'appliquer les règlements communautaires** ». Comment alors surveiller l'application des politiques strictes de quotas ou d'interdiction sur la pêche de l'anchois, du merlu, de la sole ? « **L'été, avec les 30 bateaux qui pêchent le thon rouge, nous devons être sur tous les débarquements.** »

L'impact de la restructuration sur le personnel administratif est le dernier volet inquiétant, d'où la demande des syndicats de revenir sur les 159 équivalents temps plein supprimés au plan national.

Frédéric SALLE.

Ouest-France

DR

Les Affaires maritimes entrent en grève pour 24 heures Les Affaires Maritimes (Délégation à la Mer et au Littoral) de la rue Pierre-Curie, mais également de tout le littoral Français, seront en grève aujourd'hui contre le démantèlement de leurs missions

En effet, les syndicats, tous unis pour l'occasion, considérant *"l'absence de réponse du gouvernement à la question du démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public"* ont donc décidé de cette journée d'action nationale. Le malaise est évident, et le personnel de cette administration qui comprend en son sein différentes entités dépendantes l'une de l'autre : les Affaires maritimes, le Centre de Sécurité des Navires et le Service Formation des Marins de la Délégation Interrégionale de la Mer, pensent être les mal-aimés des grandes ambitions du Grenelle de la Mer. Problèmes d'effectifs des Centres de Sécurité des Navires, par exemple, qui ne permettent plus à présent de réaliser l'ensemble des opérations de contrôle nécessaires et d'adapter le dispositif

national aux exigences communautaires. Conscient de cette situation, le gouvernement envisagerait de concéder au secteur privé le contrôle des navires de plus de 500 UMS (équivalent à 500 tonneaux). Et les navires de pêche de moins de 12 mètres pourraient être soumis à l'autocontrôle... Les services de l'Etat ne conserveraient leurs activités que pour les navires transportant des passagers. Ivan Renar, sénateur du Nord, dans sa lettre à Jean-Louis Borloo, Ministre du développement durable et de la Mer, est catégorique : *"Un tel projet marquerait la disparition du contrôle fiable et indépendant, les missions de contrôle étant alors laissées aux sociétés de classification, trop souvent tributaires de leurs commanditaires ! Faut-il rappeler qu'avant son naufrage, l'Erika venait d'être inspecté par une société de classification ? Le maintien d'un service public de contrôle et de sécurité des navires est indispensable pour assurer la sécurité en mer"*. D'autre part, les promesses du Grenelle de la Mer prévoyaient, entre-autres, la réintégration des 189 Equivalents Temps Plein prévus pour être supprimés dans le programme Service Affaires maritimes ainsi que le recrutement de 40 inspecteurs de la sécurité des navires. Promesses non tenues pour les syndicats qui ne décolèrent pas ! Béatrice Herbert, Secrétaire du SNPAM-CGT, responsable de la Section régionale Languedoc Roussillon n'en démord pas : *"Nous demandons d'une part, la reconnaissance des métiers administratifs et l'arrêt de la suppression de postes et, d'autre part la reconnaissance de la technicité et la pénibilité des métiers de contrôle et de sécurité ainsi que des salaires et primes afférents. Nous constatons parallèlement à ces problèmes particuliers, l'absence d'un réel dialogue social dans les instances paritaires ainsi que l'accroissement du mal être au travail des personnels."* Une situation qui ne pouvait plus durer et l'action devenait donc incontournable. A suivre.

Saint-Nazaire

mercredi 24 février 2010 *Social. Les Affaires maritimes inquiètes pour leur avenir se sont mis en grève*

Mouvement de grogne des « Aff Mar »

La grève n'a duré qu'une journée mais le mouvement pourrait être reconduit

Le personnel dénonce notamment la délégation de certains contrôles de navires à des sociétés privées.

Une journée de grève pour dénoncer « *un malaise généralisé* ». Hier, une trentaine de salariés des Affaires maritimes de Saint-Nazaire, selon les syndicats, participait au mouvement national lancé par l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Unsa.

La raison de cette journée de grève : « *les nombreuses inquiétudes* » que soulèvent la réorganisation des services et la suppression de certaines compétences. Pour Henri Lozachmeur, membre du bureau national de la CGT, « *c'est la question de l'avenir des Affaires maritimes qui se pose* ».

Perte des contrôles des 500 UMS

Parmi les craintes, il y a tout d'abord celles du centre de sécurité basé à Saint-Nazaire. « *Le gouvernement prévoit de déléguer le contrôle de la sécurité des navires français de commerce de plus de 500 UMS (200 tonnes) à des sociétés de classification privées* ». Une mesure qui intervient dans le cadre de la modification du décret 84-810, relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habilité à bord des navires et à la prévention de la pollution. À Saint-Nazaire, les « Aff Mar » suivent une vingtaine de ces bateaux. « *Ce n'est pas uniquement pour cette perte d'activité que nous nous mobilisons*, explique Vincent Yves, inspecteur au Centre de sécurité ; *nous pensons qu'il y a un risque pour la qualité de ces contrôles. Les sociétés privées ne garantissent pas la même indépendance que les Affaires maritimes* ».

À la clef pour le personnel : « *des risques de pollution* » et « *des craintes pour la sauvegarde de la vie en mer* ».

Plus de contrôle pour les moins de 12 m

Autre projet qui inquiète : la suppression des contrôles des navires de pêche de moins de 12 m. Ceux-ci seraient soumis « *à l'autocontrôle de leur propriétaire* ». « *Les études d'accidentologie ont démontré que ce sont les navires les plus à risques. Or, lorsque les Affaires maritimes interviennent, c'est aussi pour leur donner des conseils* », rappelle un membre du centre de sécurité. Ces contrôles représentent une grande partie des 1 300 dossiers suivis par l'administration, qui craint donc de voir certains postes supprimés.

Réorganisation des services

En revanche, dans le cadre du Paquet Erika 3, adopté par le Parlement européen, le centre de sécurité « *devrait être amené à contrôler la totalité des bateaux étrangers qui figureront sur une liste noire* ». « *Actuellement nous contrôlons le quart des bateaux qui touchent un port français. Nous n'avons aucune précision sur l'impact que ce changement va avoir sur notre rythme de travail* », s'inquiète Vincent Yves.

Enfin, avec la mise en place depuis le 1^{er} janvier d'une Direction interrégionale de la mer basée à Nantes, à la place des Directions régionale et départementale, les « Aff Mar » craignent un manque de moyens pour le contrôle de la pêche.

Delphine Jeanneau

PORT-LA-NOUVELLE

Edition du 23 02 2010

PORT-LA-NOUVELLE Les Affaires maritimes entrent en grève pour 24 heures

Les Affaires Maritimes (Délégation à la Mer et au Littoral) de la rue Pierre-Curie, mais également de tout le littoral Français, seront en grève aujourd'hui contre le démantèlement de leurs missions. En effet, les syndicats, tous unis pour l'occasion, considérant "l'absence de réponse du gouvernement à la question du démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public" ont donc décidé de cette journée d'action nationale. Le malaise est évident, et le personnel de cette administration



qui comprend en son sein différentes entités dépendantes l'une de l'autre : les Affaires maritimes, le Centre de Sécurité des Navires et le Service Formation des Marins de la Délégation Interrégionale de la Mer, pensent être les mal-aimés des grandes ambitions du Grenelle de la Mer. Problèmes d'effectifs des Centres de Sécurité des Navires, par exemple, qui ne permettent plus à présent de réaliser l'ensemble des opérations de contrôle nécessaires et d'adapter le dispositif national aux exigences communautaires. Conscient de cette situation, le gouvernement envisagerait de concéder au secteur privé le contrôle des navires de plus de 500 UMS (équivalent à 500 tonneaux). Et les navires de pêche de moins de 12 mètres pourraient être soumis à l'autocontrôle... Les services de l'Etat ne conserveraient leurs activités que pour les navires transportant des passagers. Ivan Renar, sénateur du Nord, dans sa lettre à Jean-Louis Borloo, Ministre du développement durable et de la Mer, est catégorique : "Un tel projet marquerait la disparition du contrôle fiable et indépendant, les missions de contrôle étant alors laissées aux sociétés de classification, trop souvent tributaires de leurs commanditaires ! Faut-il rappeler qu'avant son naufrage, l'Erika venait d'être inspecté par une société de classification ? Le maintien d'un service public de contrôle et de sécurité des navires est indispensable pour assurer la sécurité en mer". D'autre part, les promesses du Grenelle de la Mer prévoyaient, entre-autres, la réintégration des 189 Equivalents Temps Plein prévus pour être supprimés dans le programme Service Affaires maritimes ainsi que le recrutement de 40 inspecteurs de la sécurité des navires.

Promesses non tenues pour les syndicats qui ne décolèrent pas ! Béatrice Herbert, Secrétaire du SNPAM-CGT, responsable de la Section régionale Languedoc Roussillon n'en démord pas : "Nous demandons d'une part, la reconnaissance des

métiers administratifs et l'arrêt de la suppression de postes et, d'autre part la reconnaissance de la technicité et la pénibilité des métiers de contrôle et de sécurité ainsi que des salaires et primes afférents. Nous constatons parallèlement à ces problèmes particuliers, l'absence d'un réel dialogue social dans les instances paritaires ainsi que l'accroissement du mal être au travail des personnels." Une situation qui ne pouvait plus durer et l'action devenait donc incontournable. A suivre.

Les Sables-d'Olonne

En Vendée, les ex-Affaires maritimes en grève pour 24 heures

Social mardi 23 février 2010

Une intersyndicale des agents des ex-Affaires maritimes (aujourd'hui Délégation à la mer et au littoral, depuis janvier) a appelé l'ensemble des salariés à observer ce mardi une journée nationale de grève. Emmené par la CGT, FSU, FO, Unsa, ce mouvement est suivi dans chaque département littoral français. En Vendée, **«70 % des agents sont en grève depuis ce matin»**, assure Philippe Sarthou, de la CGT. **«On a établi un cahier revendicatif remis à notre directeur départemental, qui doit le transmettre aujourd'hui au préfet.»** L'intersyndicale dénonce les changements engendrés par la révision générale des politiques publiques (RGPP). **«Elle suscite beaucoup de désorganisation. Nous manquons de moyens matériels et humains, les dossiers s'accumulent et on nous en demande toujours plus. Nous réclamons également une harmonisation des régimes indemnitaires par rapport aux autres administrations.»** L'intersyndicale dénonce aussi une absence de dialogue, réclame l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon de la privatisation d'une partie des contrôles maritimes, entre autres.

«D'autres leviers pour faire pression»

«Cela fait une quinzaine d'années qu'il n'y avait pas eu de mouvement de cette ampleur», reprend Philippe Sarthou. Ce mardi n'a pas été choisi au hasard : il correspond aux élections professionnelles dans toutes les sections régionales conchylicoles de France. Quant au mouvement, l'intersyndicale assure ignorer la forme qu'elle pourrait prendre au-delà de ce mardi.

«Nous avons d'autres leviers, sur le terrain, pour faire pression et demander à être entendu.» En Vendée, une quarantaine d'agents travaillent pour la Délégation à la mer et au littoral. Ils sont établis aux Sables-d'Olonne, à Noirmoutier, à l'île-d'Yeu, à Beauvoir-sur-Mer, l'Aiguillon-sur-Mer et Saint-Gilles-Croix-de-vie.



Mardi 23 Février 2010



Préavis de grève aux Affaires maritimes

L'intersyndicale des agents des Affaires maritimes (CGT, FSU, FO, Unsa) n'a pas choisi le jour au hasard : ils ont lancé un préavis de grève pour ce mardi 23 février, jour des élections professionnelles dans toutes les sections régionales conchylicoles de France et à Arcachon.

- Au centre de leurs préoccupations, le démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public doublé d'une absence de dialogue social. L'intersyndicale réclame l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon de la privatisation d'une partie des contrôles maritimes, et dénonce l'incapacité de la France à assurer avec le peu de moyens octroyés le contrôle des pêches.

Ils exigent aussi un plan de recrutement, de formation, une vraie promotion interne et un plan de lutte contre le mal-être au travail. « Le 16 juillet dernier au Havre, le président de la République, Nicolas Sarkozy, présentait le projet d'ambition maritime de la France, explique Nicolas Mayer (CGT). À la lumière des difficultés actuelles des services de l'administration de la mer et après constat de refus du ministère de tutelle de vouloir les traiter, force est de constater que le projet présidentiel en matière maritime est une coquille vide. »

Contactés hier, les services de la Préfecture ont assuré que cela ne perturberait pas le bon déroulement des élections professionnelles.

Tags : Gironde Politique Syndicalisme Administration et service public Élections Hommes politiques
arcachon Actualité

SUD OUEST | Mardi 23 Février 2010

